



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Cooperatives et mutuelles

Question écrite n° 44483

### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur l'organisation, par des sociétés de vente par correspondance, de grandes manifestations d'exposition-vente préparées par d'abondants envois qui constituent indiscutablement des distorsions aux règles de la concurrence vis-à-vis du commerce local. Ainsi durant trois jours, les 11, 12 et 13 octobre (le 13 étant un dimanche), sur 4 000 mètres carrés, la CAMIF SA Cooperative a organisé une exposition-vente de meubles à Chambéry, au parc des expositions, précédée par l'envoi de plusieurs dizaines de milliers de lettres promotionnelles. Dans le même temps, Le Dauphiné libéré a publié, dans les jours précédant la vente, des publicités sur le groupe CAMIF ce qui, à l'évidence, est plus qu'une coïncidence, et sur la vente elle-même précisant pudiquement que la vente est réservée aux sociétaires et adhérents du groupe CAMIF. De telles pratiques constituent à l'évidence une véritable distorsion de concurrence pour les artisans, commerçants et professionnels locaux du meuble qui doivent disposer de locaux permanents pour lesquels ils paient des loyers, et qui contribuent à l'animation des villes. Ces commerçants acquittent également des impôts locaux, dont la taxe professionnelle, principale ressource des collectivités locales. Le groupe CAMIF, lui, ne contribue pas au développement local. Il souhaite donc connaître s'il est possible d'évaluer le nombre réel d'adhérents et de sociétaires de la CAMIF dans la région et le chiffre d'affaires réalisé durant ces trois jours pour s'assurer que la vente a bien été limitée. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin que de tels manquements à la volonté d'assurer le jeu normal de la concurrence soient impossibles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bouvard Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44483

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 1996, page 5624